Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260610-81_2026_6_10_10-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 10 juin 2026

Commune
Le Mené

La Croix Jeanne
Even
22 330 Le Mené

Le 10 juin 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 4 juin 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (31) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, COLLET Marie-Noëlle, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, DONNE Jean-Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUILLE Daniel, ROUXEL Anne-Marie, SAGORY Kevin, Schmittag Emmanuelle, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) : CHEVALIER Pascal ayant donné pouvoir à HINGANT Arlette, COLLET Patrice ayant donné pouvoir à QUERE Mélanie, MOY Jean-Yves ayant donné pouvoir à SAGORY Kévin, POULAILLON Martine ayant donné pouvoir à DIELH Cathy.

N° délibération

81-2026 6 10

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Monsieur André Chérel est désigné secrétaire de séance.

Objet :
Financement des dépenses extrascolaires pour les écoles privées 2026-2027

| Nombre de conseillers | |
|---|---|
| En exercice | 35 |
| Présents | 31 |
| Pouvoirs | 4 |
| Pour | 35 |
| Contre | |
| Abstention | |

OBJET : Financement des dépenses extrascolaires pour les écoles privées 2026-2027

Sur proposition de Madame Marie-Hélène Gannat, adjointe enfance-jeunesse, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les dépenses extrascolaires pour les écoles privées 2026-2027 :

Aides aux sorties scolaires et classes découvertes :
Les aides allouées aux écoles privées pour les sorties scolaires et les classes découvertes, sont accordées uniquement aux élèves habitants la commune du Mené et scolarisés dans une école privée ou un RPI privé situé sur le territoire du Mené.

Sorties scolaires :
Un forfait de 15€ par élève pour l'année scolaire 2026-2027. Cette aide est versée sur le compte de l'OGEC de l'école en octobre.

Classe de découverte :
Un montant variable forfaitaire en fonction du nombre de nuits passées est accordé sur présentation du projet avant le 15 janvier de l'année scolaire.
S'il n'y a pas de présentation du projet pour cette date, il n'y aura pas de prise en charge possible.
Montants accordés :
- de 20€ par élève pour l'année scolaire 2026-2027, pour un séjour avec 1 nuitée
- de 40€ par élève pour l'année scolaire 2026-2027, pour un séjour avec 2 nuitées et plus

Sortie culturelle à mosaïque : gratuité de l'entrée au spectacle.

Aides accordées aux transports :
Les coûts des transports assurés sur le territoire du Mené, sont pris en charge par la mairie du Mené.
En dehors du territoire, le coût du transport est à la charge intégralement de l'école.
Le conseil municipal donne son accord.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260610-81_2026_6_10_10-DE

Pour extrait conforme

Le Mené, le 12 juin 2026

Gérard DABOUDET,

**Maire**

André Chérel

**Secrétaire de séance**

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale ( 3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr**

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 15-0626
- et de sa publication le 12.06.26

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)